

Les institutions du pilier économique de l'UEM

Source: ALLEMAND, Frédéric, "Les institutions du pilier économique de l'UEM", dans ALLEMAND, Frédéric, L'Union économique et monétaire: origine, fonctionnement et futur. Sanem, CVCE, Coll. Dossier thématique, 2013. CVCE, 2013.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_institutions_du_pilier_economique_de_l_uem-fr-4b05c779-a6f8-45c2-93b4-ebac37892e68.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Les institutions du pilier économique de l'UEM

La dimension hautement politique de l'unification monétaire, la conservation par les États membres de leur souveraineté en matière de politique économique, le souci de certains négociateurs du traité de Maastricht d'assurer que l'interlocuteur de la Banque centrale européenne (BCE) soit un organe intergouvernemental¹ ou encore les débats autour de l'insertion de l'UEM dans le pilier communautaire, conduisent à concentrer les responsabilités politiques dans le chef du Conseil européen et celles législatives dans celui du Conseil.

1 BALLEIX-BANERJEE, Corinne, *La France et la Banque centrale européenne. Débats politiques et élaboration de la décision (janvier 1988 – septembre 1992)*. 862 p. Thèse de doctorat, science politique. Paris: Université Panthéon-Assas (Paris II), 1997. spéc. p.423 et s.